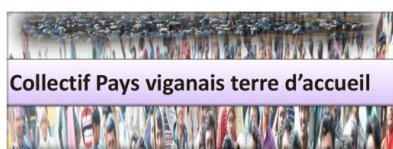




**Adapté et porté par l'inter-collectif local
Pays Viganais
Auprès des candidats des
Municipales de Mars 2020**



Le pacte au niveau national

L'échelle locale est primordiale pour la transition écologique, sociale et démocratique, et les élections municipales de mars 2020 seront un moment clé pour encourager cette transition partout en France.

Nous avons donc conçu le Pacte pour la Transition, 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes.

<https://www.pacte-transition.org/>

Notre objectif est d'inspirer et d'accompagner les habitant·es et les candidat·es locaux qui souhaitent œuvrer à transformer nos communes.

Les 32 mesures du Pacte ont été rédigées par 60 organisations, une large consultation citoyenne et un comité d'expert·es. Elles s'accompagnent notamment de fiches techniques comprenant des retours d'expérience de communes qui ont déjà mis en œuvre les mesures.

Ensuite, dans chaque commune, les habitant·es définissent leurs priorités et sensibilisent leurs candidat·es. Les candidat·es qui le souhaitent peuvent rejoindre la dynamique en signant un Pacte pour la Transition.

Les habitant·es engagé·es pourront ensuite suivre et accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des engagements pris, tout au long des mandats.

Dans le texte ci-dessous, retrouvez des propositions adaptées au territoire par l'inter-collectif Viganais.





DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La transition démocratique est un élément indispensable de la transition écologique et sociale citoyenne. Il s'agit d'impliquer toutes les parties prenantes d'un territoire et de s'appuyer sur les ressources qu'elles constituent pour identifier les sujets à traiter en priorité et construire ensemble les réponses. Dans le cadre d'une démocratie plus directe, les citoyen·nes doivent se réappropriier les décisions qui les concernent dans leur commune ou leur quartier. Il ne faut plus faire sans les habitant·es.

Heureusement, ces dernières années des communes commencent à expérimenter de nouvelles manières de faire et d'animer la démocratie locale qui permettent l'implication des habitants et habitantes dans la politique locale, et leur participation aux décisions et actions les concernant. Ces initiatives peuvent être répliquées dans votre commune, en s'appuyant sur les dispositifs de participation existants ou en inventant de nouveaux.

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Niveaux d'engagement

1 : Renforcer l'existant

- Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant·es
- Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue.
- Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision)

2 : Développer la co-construction des politiques locales

- Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

3 : Remettre à plat la démocratie communale

- Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant-es associés aux élu-es.
- Développer des commissions extra-municipales associant les habitant-es de la commune à toutes les décisions prises.

#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Niveau d'engagement unique :

Créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es pouvant être saisie ou s'auto-saisir.

#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif.

Niveaux d'engagement :

1 : Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA)

2 : Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire, permettant de fixer les orientations, grands principes et responsabilités partagées dans la réalisation de cet espace collectif de travail.

3 : Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte



ARTISANAT / TIERS-LIEUX

#01 : Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

1 : Adopter un schéma de commande publique responsable : il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités territoriales (communes, départements etc) dont le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée

2 : Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu·es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.

3 : Créer un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à la commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

#31 : Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.

1 : Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes/associatives du territoire en mettant à disposition un lieu et d'autres ressources

2 : Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire, afin de les soutenir financièrement, techniquement ou en mettant à disposition un lieu adapté

3 : Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur son territoire (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt)

La production de masse reste un des facteurs majeurs de l'accélération du changement climatique. Elle engendre des délocalisations qui augmentent la pollution, la désertification des petits territoires et leur décroissance économique mais aussi la perte des savoir-faire.

Se tourner vers l'artisanat est un acte à contre-courant participant à faire bouger les lignes localement face aux géants de l'industrie et invite à repenser le cycle production-consommation, redynamisant ainsi tout un territoire et son économie avec de l'activité non-délocalisable.

L'économie circulaire et la mutualisation permettent également de renforcer l'impact environnemental et social de la démarche. Pour cela il est indispensable de permettre aux artisans :

- de puiser dans le gisement des matières première collectées localement et ainsi d'apporter une nouvelle solution pour réduire les déchets.
- de pousser au maximum le réemploi grâce à des temps de réflexions communes sur les objets en fin de vie en leur trouvant d'autres utilisations.
- de s'installer facilement sans avoir à s'inquiéter de trouver un lieu, d'acheter des machines/outils ou bien même de trouver un point de vente.
- d'avoir un tremplin pour les jeunes artisans en devenir grâce à l'accompagnement de projet (économique et matériel).
- d'accélérer et de booster les créateurs-trices grâce à la formation.
- de favoriser la dynamique collaborative et l'entraide en soudant les artisans entre eux et avec la commune.

Cette activité pourrait être imaginée avec et accompagnée par la commune dans le but de dynamiser le territoire et le tourisme. Voici quelques idées que nous avons identifiées :

- Par le soutien aux structures présentes sur le territoire et concertation collaborative autour de la revitalisation de l'économie locale
- en favorisant la création d'une communication commune des artisans. Développement d'un répertoire des artisans viganais sur le site de la Mairie et faciliter leur promotion sous forme d'événements (événements artisanaux ou animations proposées par les artisans).
- en adoptant en priorité les produits issus du réemploi et de l'artisanat local lors des commandes publiques.

Apport pour la commune :

- Attractivité économique du territoire / nouvelle offre d'activité
- Pôle d'innovation sur des circuits-courts pour le réemploi des matières / attentes au niveau des institutions (ADEME, Eco-Organismes, feuille de route de l'économie circulaire régionale et nationale)
- Dynamiser le tourisme ainsi que le territoire
- Pérennisation des savoirs-faires sur la commune
- Acquérir des nouvelles compétences en rapport avec la transition
- Impacte, renforce et bonifie l'image de la commune avec des réalisations locales et éthiques : dynamique dans l'ère du temps (up-cycling), low tech

État d'avancement :

Le projet tiers-lieu de la ressourcerie du pont repose sur cette vision.

“ L’artisanat du réemploi face à l’urgence climatique : Développement, sauvegarde et transmission des savoir-faire manuels pour une économie circulaire et régénératrice innovante ”

Ce projet porte une vision globale de stimulation de l'artisanat, en particulier ceux qui utilisent des objets issus du réemploi, grâce à la mutualisation d'espaces et de machines, l'accès facilité à un gisement, un accompagnement administratif en cas de besoin et une communication commune. Ce projet est en train de se mettre en place :

- Acquisition d'un bâtiment de 3500 mètres carrés avec une moitié dédiée au circuit de revalorisation des déchets,
- Projet "Artisanat du réemploi" déposé auprès des services régionaux de l'économie circulaire en février 2020. Projet pour la rénovation de trois ateliers (métaux, bois, textile) dans le bâtiment de la ressourcerie avec la création de deux postes, animateur et administrateur au service de la dynamique artisanale locale.
- Mise en place d'un outil numérique, répertoire, plateforme d'échange et aide à l'innovation pour développer la visibilité des acteurs locaux et faciliter leur mise en réseau.
- Mise en place d'une structure d'accompagnement pour les nouveaux projets artisanaux pour le projet de tiers-lieu à la ressourcerie du pont.
- Mise en place d'une collaboration entre la MSH (Maison des Sciences de l'Homme) et du CNRS pour une convergence entre les besoins en ingénierie pour le développement des solutions locales au réemploi et les recherches et travaux universitaires des étudiants et des chercheurs.
- Projet repéré pour le Contrat de Transition Écologique de la communauté de communes.



DÉCHETS / ENVIRONNEMENT

#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

1 : Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets. Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

2 : Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitant-es. **Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés,** et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

3 : Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitant-es.

La priorité législative en matière de gestion des déchets est avant tout de prévenir leur production, puis ensuite de les réutiliser, sinon les recycler, sinon les incinérer et en dernier recours les enfouir. De nombreux moyens sont à la portée des collectivités pour œuvrer à cette réduction. Parmi eux, le réemploi et la réutilisation lorsqu'ils sont portés soit par les associations, soit par les pouvoirs publics, sont des leviers de choix pour favoriser l'engagement des habitant-es dans une démarche écologique tout en offrant des outils de proximité pour agir sur leur consommation. Les collectivités disposent pour cela d'une large marge de manœuvre puisque qu'actuellement 25% des Déchets Ménagers et Assimilés sont des objets qui pourraient potentiellement être réemployés.

Pour les collectivités, penser les outils de réduction des déchets adaptés à un territoire induit une approche pluridisciplinaire qui dépasse la seule ingénierie de gestion. Il est important d'utiliser les dynamiques citoyennes à l'œuvre sur les territoires mais aussi de doter les services publics d'équipes pluridisciplinaires (ethnologie, sociologie, design, urbanisme etc.) au sein des travaux prospectifs des collectivités.

S'adresser à des structures du réemploi solidaire et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a également plusieurs avantages :

- Le fonctionnement des structures du réemploi solidaire étant entièrement conditionné à l'adhésion des habitant·es, elles se doivent de rester tournées vers des logiques d'intérêt général et peuvent rayonner sur différents aspects de la vie territoriale (éducation à l'environnement, évitement de la production de déchets, travail social, redistribution à bas prix, soutien aux initiatives locales, inclusion sociale, etc.)
- Les structures du réemploi solidaire, sont 850 fois plus employeuses que le secteur de l'enfouissement, 150 fois plus que celui de l'incinération, 27 fois plus que celui du recyclage et 10 fois plus que le secteur du réemploi marchand. Il s'agit également d'emplois non-délocalisables, participant souvent à la réinsertion de publics en difficulté.
- Outre l'emploi que l'activité génère, il s'agit d'un espace de vie sociale sur son territoire, dont la diversité des publics se retrouve dans un travail collectif au service de l'environnement.

PISTES D' ACTIONS :

- Pour le bon fonctionnement d'un projet de ressourcerie ou de recyclerie, la collectivité doit participer à son budget de fonctionnement en commençant par l'exonération de la taxe foncière.
- Il est préférable de privilégier la subvention de fonctionnement au marché public sur la base de conventions pluriannuelles d'objectifs. Cela permet de donner plus de capacité d'intégration des habitant·es dans le fonctionnement des projets, tout en préservant leurs capacités d'expérimentation et d'innovation. Ce mode de financement garantit aussi le développement d'un écosystème d'initiatives sain donnant sa place aux petits projets. Ce fonctionnement peut alors être sécurisé au travers d'une charte d'engagements réciproques, engageant collectivités et structures porteuses des projet
- Les collectivités peuvent tout particulièrement soutenir ces projets à travers le levier du foncier, en mettant à disposition des locaux et des espaces extérieurs (bennes).
- Il est également préconisé de créer des collaborations avec les structures du réemploi afin de collecter les gisements pouvant être réutilisés et sensibiliser les usagers qui abandonnent leurs objets à des pratiques plus innovantes. Mettre en place ce réflexe de collecte en apport volontaire permet alors de réduire les passages en déchetteries des usager·es.

BIO-DECHETS

Les collectivités locales ont également un rôle important à jouer sur la valorisation des bio-déchets. En effet, aujourd'hui, les déchets organiques constituent 1/3 de nos ordures ménagères.

Obligation légale pour les communes et leurs groupements d'ici 2023, la collecte séparée des bio-déchets constitue l'un des leviers les plus importants pour permettre à celles-ci de réduire la production de déchets sur leur territoire et les fréquences de collecte.

Notamment lorsqu'ils sont portés par les associations locales qui impliquent les habitant-es et les usager-es d'un territoire à s'investir dans des pratiques bénéfiques pour l'environnement, et représentent un média très puissant pour amorcer les engagements citoyens vers le zéro gaspillage.

Aujourd'hui plus d'une centaine de collectivités en France ont mis en place la collecte séparée sur leur territoire : [les communes qui l'ont déjà fait](#) .

NOUVELLE DÉCHETTERIE

Les collectivités peuvent aussi porter en régie publique des déchetteries sur le modèle du "super marché inversé" porté par le SMICVAL (syndicat mixte intercommunal) qui permet aux habitant-es usager-es de réutiliser les gisements qui y sont déposés. Il a pour vertu de permettre le réemploi de grands volumes tout en affirmant l'engagement écologique du service public.

POLLUTION DES RIVIERES

Pour marquer l'engagement pour la protection des rivières face à la pollution, il est possible pour la commune de signer "[Le Pacte Dépollution Rivière](#)" .

Apport pour la commune :

- Préservation du territoire et sensibilisation de la population
- Réduction des déchets transformés en économie social et solidaire
- Création d'emplois non-délocalisables

État d'avancement :

- Partons du bon pied / association pour la préservation des rivières/ transmission, mise en place de collaboration avec les communes, écoles, citoyens
- La Ressourcerie du Pont qui réemploi + de 100 tonnes de déchets par an avec 6 emplois créés en 4 ans. Convention avec la Mairie pour le ramassage des encombrants, avec la Communauté de Communes pour le service de ressourcerie nomade dans les villages isolés et avec le SYNTOMA autour de la sensibilisation et des filières de recyclage.
- Réflexion et projet autour du réemploi des bio-déchets avec l'association DORÉ



ÉNERGIE

#11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

1 : Fixer des objectifs ambitieux et partagés de transition énergétique à l'aide des référentiels Climat Pratic et Cit'ergie pour les plans climat ou Destination TEPOS, **tout en soutenant les projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne.** Mettre en place un **programme de sensibilisation à la sobriété énergétique.**

2 : Faire labelliser la démarche de plan climat du territoire : label Cit'ergie, intégrer le réseau TEPOS. Faire aboutir des projets d'initiative citoyenne.

3 : Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant citoyen·nes et collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'ENR citoyennes.

#03: Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

1 : Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.

2 : Mise en place d'un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).

3 : Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) **dès 2040.**

La démarche TEPOS, pour « territoire à énergie positive » vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Le réseau TEPOS est aujourd'hui fort de plus de cent acteurs, majoritairement des collectivités locales rurales mais également des porteur·ses de projets et les structures qui les accompagnent.

Notons également que le concept a été repris dans l'article premier de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte, en 2015. Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable trouvent naturellement leur place dans ces territoires visant l'autonomie énergétique.

L'énergie citoyenne donne l'opportunité aux citoyen·nes, aux collectivités et aux acteurs locaux (associations, entreprises) de se réappropriier, individuellement et collectivement, les moyens, les outils et les connaissances de production et de consommation d'énergie renouvelable dans une logique de transition énergétique, écologique, sociale et solidaire. La loi de transition énergétique de 2015 et la loi Énergie climat de 2019 autorisent toute collectivité territoriale (commune et leur groupement, -département- région) à investir dans une société locale de production d'énergie renouvelable.

On compte en France aujourd'hui environ une centaine d'installations renouvelables locales et citoyennes et plus de 150 en cours de développement, selon le dernier recensement d'Énergie Partagée. Une récente étude européenne estime que 45 % de l'électricité produite en France pourrait être, à l'horizon 2050, entre les mains des citoyen·nes. Ces collectifs citoyens sont également l'opportunité de créer des dynamiques autour de la sobriété énergétique de tous les habitants. L'exemple le plus connu est le "défi famille à énergie positive" suivi par plus de 45 000 foyers français. Ce principe peut être appliqué à l'échelle d'une commune, avec en particulier l'intervention d'un **Conseil en Énergie Partagée (CEP)** qui permet de faire des économies autant énergétiques que financières.

Apport pour la commune :

Développer une expertise locale autour de la consommation mais aussi de la production d'énergie d'origine renouvelable, qui peut être utile autant pour les habitants que pour la collectivité.

Avoir un inventaire citoyen précis de la capacité du territoire en terme de production d'énergie est un gage de vision à long terme de la gestion du territoire.

Faire des économies permet de les réinvestir dans d'autres améliorations pour la sobriété énergétique, en particulier sur les bâtiments publics, les bâtiments tertiaire et les transports, gros consommateur d'énergie grise.

État d'avancement :

Un projet citoyen est en cours de structuration autour de l'association Énerg'éthik.

Plusieurs potentielles toitures ont déjà été étudiées et font déjà l'objet d'autorisation de travaux : Le toit de la Biocoop, le toit de La Ressourcerie du Pont.

Plusieurs toitures publique ont également été visualisées, l'étude la plus aboutit concerne la halle aux sports utilisée par la cité scolaire, mais qui appartient à la Communauté de Commune du Pays Viganais.



AGRICULTURE et ALIMENTATION

#05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

La relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation grâce à l'organisation de filières équitables participe au développement local, au dynamisme du territoire et aux enjeux de santé publique, via l'accessibilité alimentaire de produits bio pour tous et toutes.

Il s'agit donc de favoriser la transition agricole vers des modes de production durables en facilitant la rencontre entre des agriculteur·trices biologiques, ou en phase de transition, et la demande en produits bio, toujours plus grande.

Niveaux :

1. Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.
2. Appuyer la création d'une coopérative de productrices et producteurs locaux (soutien financier, technique, mise à disposition de locaux...).
3. Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire.

#06. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Ressource finie, non renouvelable et limitée dans l'espace, le foncier agricole est très difficile d'accès pour les candidat·es à l'installation.

Développer localement un projet d'agriculture biologique et citoyenne (ex: installation d'un·e maraîcher·e pour fournir les cantines) dans une logique de circuit court, accompagner les publics exclus de l'emploi (chômeur·ses longue durée) vers une installation agricole, identifier et protéger des zones facilement exploitables pour les nouvelles installations, assurer le suivi, le soutien technique et financier, et rassurer les propriétaires actuel·les sur le devenir de leurs terres et assurer aux agriculteur·trices une vision de long terme sur la partie foncière sont autant de leviers qui permettront d'inverser la tendance.

Niveaux :

1. Sécuriser l'existant : geler la constructibilité des espaces verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel.
2. Gérer l'existant : constituer une stratégie foncière territoriale en associant Safer, Établissement Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen·nes afin d'initier un observatoire des terres agricoles qui permettrait de mobiliser au mieux les outils réglementaires à disposition des collectivités.
3. Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.

#07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Notre consommation de viande s'est fortement renforcée depuis 50 ans. Sur la planète, 70% des terres agricoles sont destinées à nourrir les animaux : cette pression sur les terres se traduit par de nombreux conflits fonciers (accaparement des terres) et une déforestation importante. D'après le GIEC, manger moins de viande serait le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Manger moins de viande va également de pair avec manger une viande de meilleure qualité, issue d'animaux élevés localement et nourris avec des aliments bio.

De façon plus générale, l'enjeu est de faire évoluer notre alimentation vers des produits plus sains, issues de filières bio et équitables, internationales ou locales, qui permettent un lien entre agriculteur·trices et consommateur·trices, et plus respectueux de la planète. La restauration collective est un levier efficace à l'échelle des territoires pour engager une telle démarche de réflexion, en rendant accessible à tou·tes ces produits, et en structurant les filières concernées.

Niveaux d'engagement :

1. Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne.
2. Au moins 75% de bio et (local et/ou équitable) et 2 repas végétariens par semaine.
3. Au moins 100% de bio (et local et/ou équitable) et 3 repas végétariens par semaine.

Apports pour la commune :

- Economie : création d'emplois
- Social : création de liens entre producteurs et consommateurs (marchés, vente à la ferme)
- Ecologie : diminution du transport, des émissions de GES, de la pollution aux pesticides
- Santé publique : alimentation plus fraîche et qualitative
- Résilience : amélioration de la capacité de la ville à assurer la sécurité alimentaire en cas de rupture de l'approvisionnement des supermarchés.

État d'avancement :

Le réseau PAÏS qui compte plus de 150 membres dans le bassin du Vigan, souhaite relocaliser la production alimentaire dans une démarche bio et paysanne. Il a la capacité de mettre en relation des porteurs de projet avec des propriétaires de terrains, des acheteurs, des agriculteurs expérimentés et des volontaires pour les aider lors de chantiers participatifs. De plus, PAÏS et deux stagiaires en master ont réalisé une étude des besoins en surface agricole pour parvenir à l'objectif d'autonomie alimentaire.



SOLIDARITÉ / RÉFUGIÉS

#24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

Comment ? :

- a) Réquisitionner, si besoin, des logements ou locaux vides, et établir des conventions d'habitats provisoires avec la Mairie.

CES COMMUNES QUI L'ONT DÉJÀ FAIT

- Grenoble : [Le Rondeau](#), un village d'accueil et d'insertion de 130 places créé en 2015, est un exemple de l'implication de la Ville de Grenoble en matière d'hébergement d'urgence. Construit fin 2014 pour accompagner les évacuations de bidonvilles, ce village d'accueil reçoit également les personnes sans hébergement orientées par le 115. Avec 130 places réparties dans une vingtaine de chalets, il est géré par les équipes du CCAS qui y accompagnent les familles tant pour la scolarisation des enfants que pour l'accès aux soins et l'insertion. Un dispositif encore élargi par la mise à disposition par la Ville de logements de fonctions d'instituteurs inoccupés au CCAS pour héberger 80 personnes. Grâce à ce travail de fond, 25 familles sont sorties du dispositif pour des logements autonomes. Dans le cadre de la MOUS* métropolitaine, d'autres maisons ou appartements préemptés en vue de projets urbains sont mis à disposition à des familles venant de bidonvilles pour permettre leur insertion par le logement et un accompagnement renforcé vers le travail. En parallèle, la Ville de Grenoble a une [politique volontariste](#) en matière de soutien aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique via des subventions et des marchés publics réservés aux SIAE via des clauses sociales.
- Paris : [en novembre 2018, la ville a consacré un lieu dans l'hôtel de ville spécialisé dans l'accueil des femmes sans abris](#)
- Toulouse : Comptage des personnes sans abris: Pour la première fois à Toulouse, un comptage de sans-abri a été effectué en mars dernier. Selon La Dépêche, entre 4800 et 5400 personnes « en situation précaire d'hébergement » vivent dans les rues de la ville rose. Un recensement organisé par le Service intégré de l'accueil et l'orientation (SIAO), la Ville de Toulouse, et diverses associations dont la Croix rouge, les Restos du cœur, Médecins du Monde et Secours populaire... Le dénombrement a été réalisé par les personnes issues des associations en charge des squats qui ont déambulé dans les rues.
- Depuis 2017, l'Eurométropole de Strasbourg met en place une politique de lutte contre le logement vacant dans une perspective sociale. Elle travaille pour cela directement avec les propriétaires, en les informant et fournissant un accompagnement technique et financier pour la rénovation, remise en location ou vente du logement. accompagnant financièrement et techniques à l'aide de primes, Consulter [ce document page 31](#) pour en savoir plus, ou découvrir d'autres initiatives.

b) Créer une carte municipale de résident

Un titre symbolique, délivré par une autorité publique attestant de la présence de la personne migrante sur le territoire de la commune et ce, pour un accueil structuré et balisé dès l'arrivée pour assurer des conditions de vie dignes et décentes.

Cette carte pourrait faciliter l'accès aux services municipaux sociaux, de santé, éducatifs, sportifs et culturels (cantine pour les enfants, équipements sportifs, musées, évènements...) qui pourrait s'accompagner également de l'octroi d'un titre de transport réduit ou gratuit aux personnes étrangères sans ressources et quelle que soit leur situation administrative, à égalité avec toute personne en situation de précarité.

Apport pour la commune :

La commune du Vigan a voté pour être adhérente à ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) et pourrait ainsi concrétiser son engagement, mais aussi, être au bénéfice des solutions d'intégration des migrants mises en oeuvre par ce réseau de villes.

Les élus locaux ne sont pas des législateurs (leur action doit demeurer dans le cadre du droit et des compétences qui leur sont reconnues), cependant, la légitimité qu'ils tiennent du suffrage universel et de leur connaissances du terrain, leur confère une capacité d'innovation dans le cadre reconnu juridiquement du droit à l'expérimentation. Des propositions de solutions d'intégration des migrants pourraient être reprises par les parlementaires et permettrait de dépasser les obstacles qui maintiennent les migrants éloignés d'un accueil digne de ce nom.

État d'avancement :

Un certain nombre de villes dans le monde ('villes sanctuaires' aux USA, mouvement 'Solidarity Cities' en Europe à Amsterdam, Barcelone, Berlin, Gdansk, Helsinki, Paris et Vienne) s'organisent pour mettre en place une véritable politique locale d'hospitalité des migrants. En construction localement sur le Vigan avec le collectif 'pays viganais terre d'accueil'



MONNAIE LOCALE/ RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE

#32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations

Pour relocaliser l'économie, de nombreuses Monnaies Locales Complémentaires (MLC) ont vu le jour en France depuis 2011. Elles sont plus de 80 à ce jour. Elles peuvent rester complémentaires ou bien devenir un levier important de relocalisation de l'économie. Elles sont également des outils de mobilisation citoyenne et d'éducation populaire. De par leur renforcement des productions locales, les MLC permettent aussi de rendre un territoire plus résilient. Elles ont aussi une vocation sociale et solidaire car elles visent à créer de la valeur sociale. Depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), les monnaies locales disposent d'un cadre légal permettant leur développement : en plus des échanges entre consommateurs et commerçants, il est désormais possible de payer des services publics locaux (piscine, transports en commun,...) avec une MLC. Ce nouveau cadre offre la possibilité aux collectivités locales de dépasser le rôle d'apporteurs de subventions et d'amplifier la dynamique locale.

Les collectivités locales peuvent également collaborer à la mise en place d'une économie participative, consciente et engagée dans la transition écologique. La Monnaie Locale est prête à proposer un projet de territoire pour les communes qui seraient désireuses d'aller plus loin que la simple utilisation de la Monnaie Locale.

Apport pour la commune :

Les monnaies locales et complémentaires

- Favorisent les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, et de proximité.
- Valorisent les richesses du territoire en intégrant un indicateur de richesse co-défini (PID*)
- Soutiennent les initiatives de Transition écologique et citoyenne et améliorent la résilience des territoires face aux crises.

État d'avancement :

La monnaie locale, l'Aïga, est lancée sur le territoire des Cévennes par l'Association "Cévennes en Transition" depuis août 2019. Déjà une trentaine d'accepteurs et deux bureaux d'échanges sont apparus rien qu'au Vigan, ainsi qu'une soixantaine sur tout le territoire. Il y a déjà une dizaine de milliers d'Aïgas en circulation pour plus de 323 adhérents. Ces Aïgas en circulation représentent la consommation réorientée vers le local.

Le territoire de l'Aïga est découpé en 9 pays: Coeur de Cévennes, Cèze-Cévennes, Hautes Cévennes, Pays d'Alès, Pays Grand-Combien, Pays Viganais et Vallées des Gardons. Chaque territoire a été construit avec une échelle sur laquelle peut se fonder une politique de reconstruction des appareils productifs couplés aux besoins de la population locale.

Dans chaque territoire des groupes locaux ayant pour mission de créer un réseau de producteurs et de consommateurs utilisant l'Aïga, sont encouragés à être formés. Ces groupes sont amenés à gérer, développer la Monnaie Locale et à favoriser le lien de proximité entre les professionnels et les consommateurs.

Un Essaim Pays Viganais vient de voir le jour après avoir reçu une formation d'ambassadeur.

Niveaux pour les collectivités

1 : Soutenir et financer l'association qui porte la monnaie locale de votre territoire afin de lui permettre de mieux consolider le projet et/ou le développer

2 : Adhérer à l'association porteuse pour encaisser des paiements et accorder des subventions en monnaie locale pour des projets territoriaux innovants et/ou valorisant une politique affectée (transition, consommation responsable, santé et alimentation saine, cohésion sociale, formations à l'économie sociale et solidaire...)

3 : Payer une partie des indemnités des élus / salaires des agents municipaux, et des aides sociales en MLC.



BIODIVERSITE / EAU

#10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

1 : Donner l'exemple dans les services de la commune : Développer une gestion transparente de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.

2 : Protection et accès au bien commun de l'eau pour tous les habitant-es de la commune : mettre en place une tarification sociale de l'eau, et intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.

3 : Gestion en commun de l'eau : Municipaliser la gestion de ce service public, avec une forte dimension citoyenne incluant la participation des usagers.

#08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

PISTES D'ACTION :

Trames vertes (couvert végétal)

- Inscrire le principe de "zéro artificialisation nette" dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et/ou le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement. La gestion différenciée est un mode de gestion des différents espaces d'une commune plus respectueux de l'environnement, alternatif à la gestion horticole intensive, et qui s'adapte à l'usage des lieux.

- Créer de nouveaux espaces verts. Pour cela, acquérir et végétaliser de nouveaux lieux, et désimperméabiliser les sols. Dans ce processus, veiller à créer des continuités écologiques entre les espaces verts : plantations linéaires en strate basse et en strate arborée, désasphaltisation partielle de réseaux de rues vertes végétalisées, végétalisation de toitures, végétalisation d'abord de bâtiments, création de passages pour la faune à travers les clôtures (à spécifier au PLU pour les espaces privés), etc. Inscrire ces engagements au sein du contrat de territoire pertinent .
- Passer au "zéro phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant ma ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB).

Trames bleues (eau)

- Augmenter la place de l'eau dans la ville : multiplier les mares, fontaines et rivières urbaines. Pour tout nouveau projet urbain, inclure l'un de ces types d'espaces d'eau.
- Gestion alternative des eaux de pluie : restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires (aires de jeu, parkings, pieds d'arbres, etc.), mettre en place des chaussées et revêtements poreux et des fossés végétalisés. Cela permet de recueillir provisoirement l'eau pour l'évacuer via un trop-plein, pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place.

Trames noires (éclairage)

- **Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales et bureaux éteignent leur éclairage la nuit.**
- Signer et mettre en place durant son mandat les engagements de la Charte pour un Éclairage Durable (nouvelle Charte disponible dès octobre 2019).
- Mettre en place l'extinction de nuit sur une période aussi longue que possible (le crépuscule étant une période cruciale pour de nombreuses espèces) ou un éclairage dynamique partout où l'extinction n'est pas possible.